

parce qu'elle a créé beaucoup de malentendus au pays. Je me réfère à la page 2669 du hansard, dont j'extrait ce passage :

On a démontré à maintes reprises qu'il était possible de cultiver 20 boisseaux de blé à l'acre, à un coût moyen variant entre 30 et 40 cents le boisseau.

Le ministre n'a pas parlé de deux sections, mais il a dit simplement que si on récolte 20 boisseaux de blé à l'acre, cela ramène le coût de la production à une somme variant de 30 à 40c. par boisseau, et il a répété la chose plusieurs fois. Il avait apparemment beaucoup de peine à se convaincre lui-même de la vérité de l'affirmation. Il ne peut guère s'attendre que la députation soit assez naïve pour la gober. Un député de l'Est eût peut-être été excusable de faire pareille remarque. Un homme d'affaires de l'Ouest serait peut-être un peu excusable de parler ainsi. Mais quand c'est un membre du cabinet, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), très au courant de la situation, qui fait une telle déclaration, j'arrive difficilement à comprendre quel motif peut bien l'animer.

M. ROSS (Moose-Jaw) : Quelle est cette déclaration ?

M. QUELCH : C'est que quand le rendement à l'acre est de 20 boisseaux, un cultivateur peut produire du blé à 30 ou 40c. le boisseau.

L'hon. M. GARDINER : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. QUELCH : Je vais relire le passage. Voici les paroles du ministre :

On a démontré à maintes reprises qu'il était possible de cultiver 20 boisseaux de blé à l'acre à un coût moyen variant entre 30 et 40 cents le boisseau.

L'hon. M. GARDINER : Lisez la phrase suivante.

M. QUELCH : La voici :

Nous avons eu de grandes discussions au sujet du coût de production du blé. Il en coûte un certain montant pour cultiver un acre de terre, que l'on y sème du blé ou non. On a démontré à maintes reprises qu'il était possible de cultiver 20 boisseaux de blé à l'acre à un coût moyen variant entre 30 et 40 cents le boisseau.

Je soutiens qu'une telle affirmation n'est aucunement justifiée.

L'hon. M. GARDINER : Si l'honorable député veut relier les deux phrases, il verra qu'il est question du coût du travail de la terre et de l'enlèvement du blé. Quiconque est au courant de la culture dans l'Ouest sait que le travail peut se faire à ce prix.

M. DOUGLAS (Weyburn) : Ce n'est pas là le coût de la production.

L'hon. M. GARDINER : C'est exactement la déclaration que j'ai faite.

[M. Quelch.]

M. QUELCH : Quand le ministre a fait cette affirmation, plusieurs honorables députés l'ont contestée et le ministre a alors ajouté qu'il ne tenait pas compte de la dette. Soixante-dix p. 100 ou même davantage des exploitations agricoles de l'Ouest sont grevées d'hypothèques, détenues en vertu de promesses de vente ou par bail. La pratique ordinaire est de remettre 25 ou 30 p. 100 de la récolte à la compagnie de prêt hypothécaire. Ce 30 p. 100 doit être compris dans le coût de production. S'il est entendu que 30 p. 100 de la récolte va à la compagnie de prêt hypothécaire et qu'il faut inclure ces remboursements dans le coût de production, on peut difficilement affirmer qu'il est possible de produire du blé à 30 ou 40c. le boisseau.

L'hon. M. GARDINER : Je me suis nettement expliqué.

M. QUELCH : La déclaration ne le donne certainement pas clairement à entendre. A en juger par les commentaires de divers journaux, l'impression générale est que le ministre de l'Agriculture a déclaré que sur une terre donnant 20 boisseaux à l'acre il est possible de produire du blé au coût de 30 à 40c. le boisseau.

M. ROSS (Moose-Jaw) : C'est le coût d'exploitation.

M. QUELCH : Les frais de la dette doivent être compris dans les frais d'exploitation et il faut aussi y faire figurer les frais de dépréciation des instruments aratoires. C'est fort bien de dire qu'un cultivateur n'a pas à payer ses dettes, mais il doit le faire dans certains cas. Il peut avoir à remettre 30 p. 100 de sa récolte à la compagnie de prêt hypothécaire ou bien, s'il loue sa ferme, il doit verser cela au propriétaire. S'il ne fait pas cette remise il peut être accusé de vol.

M. ROSS (Moose-Jaw) : Ce sont les frais de production, pas ceux d'exploitation.

M. QUELCH : Le ministre ne l'a pas défini bien clairement. Ainsi que l'a déclaré un honorable député, il aurait fallu être inconscient pour avaler une telle déclaration.

M. HARTIGAN : Aberhart prétend que 60 cents est un prix raisonnable.

M. QUELCH : Soixante cents n'est pas la même chose que 30 ou 40 cents.

M. HARTIGAN : Si les frais d'exploitation étaient maintenus à ce niveau, 60 cents serait un prix raisonnable.

M. L'ORATEUR : L'honorable député d'Acadia (M. Quelch) a la parole et l'on ne peut l'interrompre sans son consentement.

M. QUELCH : Si nos frais de production étaient réellement de 30 ou 40 cents, nous